

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**SIERCK-LES-BAINS – Ancien hôpital – Revitalisation du centre-bourg – F  
F09FB700003**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Sierck-les-Bains souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de l'ancien hôpital situé sur son territoire communal en vue du développement touristique de son centre-bourg aux abords du château,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Sierck-les-Bains et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 41 a 21 ca; le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de commune de Sierck-les-Bains et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

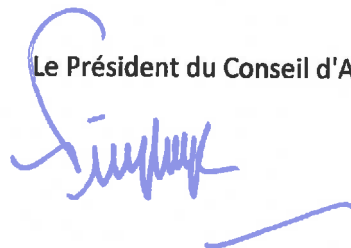
LE 31 OCT 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER